

EIGE

Programme de travail à moyen terme (2010-2012)

Adopté le 29 avril 2010

Version finale

INTRODUCTION

L'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes a été créé par le règlement (CE) n° 1922/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Les objectifs généraux ou effets à long terme des travaux de l'EIGE (niveau d'impact des objectifs) sont définis ainsi dans le règlement:

Contribuer à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et à la renforcer, y compris l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques communautaires et dans les politiques nationales qui en résultent, et à la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe, et sensibiliser les citoyens de l'Union européenne à l'égalité entre les hommes et les femmes.

DEFIS POUR LES ANNEES A VENIR

Parlement européen et Commission européenne renouvelés

Le renouvellement du Parlement européen en 2009 et de la Commission européenne en 2010 va générer de nouveaux défis pour les travaux de l'Institut par l'identification possible de nouvelles priorités dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes. D'un autre côté, ce renouvellement pourrait constituer une excellente occasion de développer une collaboration étroite avec les nouveaux membres du Parlement européen, les membres de la Commission FEMM et autres comités et groupes de travail concernés.

La nouvelle Commission, sa position et ses ambitions à l'égard des questions d'égalité entre les hommes et les femmes, auront également un impact sur les travaux de l'EIGE. Les priorités pour la Commission Barroso II, présentées par son président, M. J.M. Barroso, seront prises en compte lors de la planification des programmes de travail à moyen terme et annuels.

Confier les questions d'égalité entre les hommes et les femmes à une nouvelle commissaire pour la justice, la liberté et la sécurité ouvre de réelles perspectives d'avenir. Il s'agira en particulier, de voir comment évoluent les affinités et les priorités de la commissaire et de son cabinet.

Traité de Lisbonne

L'impact politique et pratique du traité de Lisbonne sur les politiques d'égalité entre les hommes et les femmes et la mise en œuvre pratique des travaux sur l'égalité des sexes, en particulier en ce qui concerne l'emploi et la cohésion sociale ainsi que l'engagement de diverses parties prenantes, seront d'importants facteurs d'influence sur les tâches et les priorités futures de l'EIGE.

Crise financière et économique

Tel que l'indique le rapport publié par la Commission en 2009¹, «certaines mesures visant l'égalité des sexes ont été annulées ou reportées, et les coupes futures éventuelles dans les budgets publics pourraient avoir des effets négatifs sur l'emploi des femmes et la promotion de l'égalité. Les réponses politiques apportées à la récession représentent à la fois une chance à saisir et une menace potentielle pour l'emploi des femmes et l'égalité des sexes. La récession actuelle risque de retarder les progrès, voire de les inverser, ce qui aurait des conséquences à long terme sur la durabilité de l'économie et des systèmes de protection sociale, l'inclusion sociale et la démographie.»

¹ Rapport de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: Égalité entre les femmes et les hommes — 2010 (SEC(2009) 1706).

L'impact de la récession sur l'égalité entre les femmes et les hommes nécessitera des mesures supplémentaires pour traiter la disparité entre les sexes, en particulier dans les domaines de l'emploi, du travail non rémunéré et des questions sociales. L'EIGE s'emploiera à assister les présidences successives dans le développement et le lancement de stratégies durables pour l'Europe sociale et la croissance économique.

Nouvelle stratégie de la Commission européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes 2011-2015

Dans le milieu de l'année 2010, une nouvelle stratégie de la Commission pour le travail sur l'égalité entre les hommes et les femmes sera lancée. Elle intégrera l'expérience acquise dans le cadre de la précédente Feuille de route pour l'égalité des femmes et des hommes (2006-2010) et identifiera les domaines d'action et de travaux connexes prioritaires. Elle proposera des changements concrets pour améliorer la gouvernance dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que des outils de suivi destinés à mesurer le progrès accompli. À l'instar de la Feuille de route précédente, cette stratégie à moyen terme encadrera des mesures spécifiques pour favoriser l'égalité ainsi que pour renforcer l'approche de l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes, et visera à couvrir tous les domaines des activités et des politiques de la Commission. Tenant compte du fait que le travail de l'EIGE devrait compléter celui de la Commission (en fournissant une assistance et un soutien techniques dans des domaines spécifiés dans le règlement), la collaboration avec la DG EMPL et sa Direction de l'égalité entre les hommes et les femmes aidera à identifier les domaines dans lesquels la contribution et l'engagement de l'EIGE sont nécessaires. La question de l'éradication de la violence contre les femmes dans l'Union européenne soulignée dans les conclusions du Conseil du 8 mars 2010² confèrera une dimension importante au rôle de l'EIGE dans son soutien à l'Union européenne et aux États membres pour la poursuite de la lutte contre la violence à caractère sexiste par le biais de la compilation, de l'analyse et de la diffusion de l'information disponible concernant la violence contre les femmes. L'EIGE soutiendra les présidences dans la suite à donner à la stratégie, notamment le renouvellement du Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

DOMAINES DE FOCALISATION POUR 2010-2012

Au cours de la période 2010-2012, les activités de l'Institut seront concentrées sur l'achèvement rapide de la phase de création de l'agence et la mise en route de son vaste programme d'activités opérationnelles.

Dans un premier temps, les efforts seront consacrés essentiellement à terminer la **mise en place administrative et opérationnelle de l'Institut**. En parallèle à la mise au point du plan d'établissement et au développement des documents clés de l'EIGE, les activités contribueront à fixer le plus tôt possible les conditions pour l'indépendance administrative et financière. Les travaux sur les **organes de l'EIGE** organiseront le renouvellement du mandat du conseil d'administration et développeront les procédures de travail pour son premier forum d'experts.

Le **Soutien à la recherche et au travail en matière de politiques des institutions de l'UE et des États membres** constituera un deuxième domaine de focalisation pour la période à mi-parcours. Des efforts considérables sont nécessaires afin d'établir des ressources en documentation accessibles au public. La disponibilité des statistiques, des données et des informations existantes ainsi que des modèles fonctionnels et des approches de l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes employés par divers organismes de l'UE, États membres, organisations locales, nationales et internationales établira un fondement solide pour un soutien et une assistance futurs dans ce domaine. Un autre domaine étendu qui commencera en 2010 sera l'activité portant sur les indicateurs de Beijing en aidant les présidences de l'UE à développer des indicateurs dans les domaines restants, en examinant les indicateurs existants et en utilisant les informations disponibles.

² Conseil de l'Union européenne, conclusions du Conseil 6585/10, Bruxelles, 22 février 2010

Les **domaines thématiques ou de priorité**, en tant que troisième domaine de travail, seront axés sur le concept d'un Indice d'égalité des sexes de l'UE qui analysera les inégalités entre les hommes et les femmes et donnera aux États membres un outil destiné à encourager les travaux sur l'égalité des sexes.

La **sensibilisation, la création de réseaux et la communication** constitueront un quatrième domaine de focalisation qui aura pour objet de rendre visibles les travaux sur l'égalité entre les hommes et les femmes et créera la revendication d'égalité entre les hommes et les femmes à divers niveaux. Dans le but d'éliminer les stéréotypes de genre pour les deux sexes, des groupes de référence composés de journalistes et d'experts des médias, de femmes leaders, d'hommes dans le rôle de lobbyistes et de faiseurs d'opinion seront créés et une stratégie de communication externe de l'EIGE sera développée - à la fois pour les femmes et pour les hommes. Pour commencer, ce domaine ciblera la jeune génération et mettra l'accent sur l'élimination des stéréotypes de genre pour les deux sexes, ce qui constitue une autre priorité de la Feuille de route de la Commission pour l'égalité des sexes et la priorité des prochaines présidences.

Le **dialogue et partenariat** faciliteront la création de l'Institut comme moyen efficace et professionnel de promotion de l'égalité des sexes. Au cours de la période 2010-2012, des efforts de développement de réseaux et de formes de collaboration avec les principales parties prenantes seront déployés afin d'éviter la duplication et de favoriser les synergies. Les activités dans le cadre de ce domaine de focalisation donneront de l'élan à la création du Réseau européen sur l'égalité des sexes.

TABLE DES MATIÈRES

- 1 APPROCHE ET METHODES DE MISE EN ŒUVRE
 - 1.1 PLANIFICATION DE MESURES BASEE SUR LES RESULTATS
 - 1.2 GESTION DES RISQUES ET NORMES DE CONTROLE INTERNE
 - 1.3 DOMAINES DE COMPETENCE
 - 1.4 APPROCHE DE LA MISE EN ŒUVRE A L'EIGE
- 2 PROGRAMME DE TRAVAIL 2010-2012
 - 2.1 DOMAINE DE FOCALISATION 1: ÉTABLISSEMENT INSTITUTIONNEL DE L'INSTITUT
 - 2.1.1 Assurance de l'indépendance administrative et financière
 - 2.1.2 Organes de l'EIGE
 - 2.2 DOMAINE DE FOCALISATION 2: SOUTIEN AU TRAVAIL EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE POLITIQUE DES INSTITUTIONS DE L'UE ET DES ÉTATS MEMBRES
 - 2.2.1 Développement de données, de statistiques et d'indicateurs fiables
 - 2.2.2 Développement d'outils et de méthodes d'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes
 - 2.2.3 Collecte, documentation et diffusion des meilleures pratiques
 - 2.3 DOMAINE DE FOCALISATION 3: DOMAINES THEMATIQUES OU DE PRIORITE
 - 2.3.1 Indice d'égalité des sexes de l'UE
 - 2.4 DOMAINE DE FOCALISATION 4: SENSIBILISATION, TRAVAIL EN RESEAU ET COMMUNICATION
 - 2.4.1 Information initiale concernant l'Institut pour les citoyens de l'UE et divers groupes cibles
 - 2.4.2 Développement d'informations fiables et complètes
 - 2.4.3 Élimination des stéréotypes de genre
 - 2.5 DOMAINE DE FOCALISATION 5: DIALOGUE ET PARTENARIAT
 - 2.5.1 Création du Réseau européen sur l'égalité des genres
 - 2.5.2 Parties intéressées et partenaires
- 3 SUIVI ET EVALUATION
 - 3.1 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE
 - 3.2 RAPPORT ANNUEL

3.3 ÉVALUATION

1 APPROCHE ET MÉTHODES DE MISE EN ŒUVRE

1.1 PLANIFICATION DE MESURES BASEE SUR LES RESULTATS

Suivant le principe de l'approche basée sur les résultats à l'égard de la planification, de la mise en œuvre, de la justification et du suivi des opérations et des activités de l'Institut, le programme de travail est fondé sur la méthode universellement admise de la gestion axée sur les résultats (GAR).

Sur le plan pratique, elle assurera le fondement des travaux sur la chaîne de résultats (impact-résultats à moyen terme-résultats immédiats-apports). C'est à dire qu'afin de contribuer aux objectifs généraux, des domaines de travaux spécifiques et concrets livreront des résultats ou des réalisations mesurables dans une perspective à moyen terme. Ces objectifs seront livrés (ou atteints) par les résultats immédiats d'activités et d'apports concrets menés dans le cadre de domaines de travaux spécifiques.

Afin de faire le suivi de l'avancement, des indicateurs seront développés pour lesquels des données de ligne de base seront établies pendant la première année d'activité. Il est important de souligner que les indicateurs au niveau de l'impact ne seront développés qu'à la suite d'une évaluation ex ante destinée à une collecte d'information pour mesurer les changements au sein de la société et de l'environnement extérieur.

1.2 GESTION DES RISQUES ET NORMES DE CONTROLE INTERNE

Au cours de ses premières années d'activité, notamment lors du recrutement du nouveau personnel, l'EIGE analysera tous les risques internes et externes qui pourraient avoir un effet sur ses opérations. Il développera par la suite un système efficace de gestion des risques. Les solutions et les mesures seront intégrées dans les normes de contrôle interne.

1.3 DOMAINES DE COMPETENCE

Conformément au règlement³, l'Institut doit mener à bien ses tâches dans le cadre des compétences de l'UE et à la lumière des objectifs adoptés et des domaines de priorité identifiés dans son programme annuel. Le programme de travail de l'Institut doit être conforme aux priorités de l'UE dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes et le programme de travail de la Commission, notamment ses travaux en matière de statistiques et de recherche.

1.4 APPROCHE DE LA MISE EN ŒUVRE A L'EIGE

1.4.1 Contribution conjointe aux objectifs

Afin de relever les défis posés dans le règlement, l'Institut doit disposer d'une organisation bien structurée et étroitement focalisée qui soit extrêmement adaptable et sensible à un environnement en évolution. L'organisation horizontale de deux unités est envisagée pour optimiser l'efficacité opérationnelle et encourager l'apprentissage et le développement de compétences internes.

L'unité administrative assurera principalement la bonne gestion financière et administrative de l'Institut; elle participera également au processus de suivi de la réalisation des objectifs et aux activités de communication de l'Institut.

³ Règlement (CE) n° 1922/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 portant création d'un Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes,

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:403:0009:0017:FR:PDF>

L'unité des opérations sera composée de quatre équipes qui se soutiendront mutuellement en recourant à la compétence spéciale de chaque équipe, contribuant ainsi à un résultat consolidé. Dans la mesure du possible, les équipes seront dirigées par un expert principal qui sera chargé de coordonner le travail de l'équipe et prendra part au suivi de l'évolution.

L'équipe des méthodes et des outils aidera les autres équipes à développer et à fournir les preuves concrètes à utiliser pour le fondement des travaux, à interpréter l'information, à la présenter de manière conviviale et à développer des boîtes à outils et des manuels pour l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes en vue d'une diffusion ultérieure en interne, parmi les divers services et institutions de l'UE et en externe, parmi les États membres, les agences et autres parties prenantes concernées.

L'équipe des domaines thématiques/de priorité travaillera sur les questions et les problèmes spécifiques des domaines sélectionnés, qui seront soit décidés par les organes de l'Institut soit requis par les parties prenantes. Cette équipe collaborera également avec les autres équipes en matière de publication, de diffusion et de présentation des résultats aux utilisateurs finals.

L'équipe communication et sensibilisation travaillera avec les autres équipes et les aidera à identifier les questions et les messages à communiquer, les groupes cibles et les canaux de communication. Elle aidera les autres équipes à produire des communiqués de presse et des supports de présentation pour le web et les publications, ainsi qu'à planifier les campagnes.

L'équipe travail en réseau et parties prenantes collaborera avec les autres équipes dans le traitement des réactions et de l'information, la planification et l'organisation de séminaires et de tables rondes sur des questions spécifiques et le développement de canaux pour la diffusion des résultats, de la recherche et des publications.

1.4.2 Diffusion de l'information intégrée à toutes les activités

L'expérience acquise par de nombreux acteurs et organisations travaillant dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes montre que d'importantes ressources sont gaspillées dans la duplication de la recherche, du développement de modèles et d'outils et de la collecte de données et de statistiques. Ce gaspillage émane généralement d'une mauvaise diffusion ou d'une accessibilité limitée des matériels aux utilisateurs concernés. Afin de capitaliser sur des ressources communes et de faciliter la diffusion des ressources existantes, l'EIGE entend planifier et intégrer dans toutes ses activités des mesures pour la diffusion interne et externe de l'information et des résultats.

1.4.3 Consultation et collaboration avec toutes les parties intéressées et tous les partenaires

Afin de générer des synergies et d'optimiser les impacts, l'Institut consultera les principales parties intéressées afin d'établir si elles souhaitent participer à des activités ou à des événements spécifiques, organiser des études, des recherches ou autres activités conjointes. À cet effet, des réunions régulières seront planifiées entre autres avec le Parlement européen et la Commission européenne, en particulier avec la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances, les États membres et autres organisations et partenaires, notamment le Conseil de l'Europe ainsi que les organismes et agences concernés des Nations unies, afin de mettre à jour et d'ajuster le plan d'activités dans le cadre du programme.

Dans un souci d'éviter la duplication et pour assurer le meilleur usage possible des ressources, l'Institut, tel que le règlement le stipule, travaillera étroitement avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

1.4.4 Engagement des États membres par le biais du détachement d'experts nationaux

En ce qui concerne des domaines d'intérêt spécifiques ou des demandes de recherches spéciales et de méthodes à développer en dehors des domaines du programme de travail, le conseil d'administration peut

adopter des dispositions permettant à des experts nationaux des États membres d'être détachés auprès de l'Institut.

2 PROGRAMME DE TRAVAIL 2010-2012

Afin de contribuer à la réalisation de ses objectifs généraux, l'Institut organisera ses travaux autour de domaines d'activités sélectionnés, en vue de livrer des résultats à moyen terme. Des résultats immédiats et concrets seront planifiés et présentés dans le programme de travail annuel. Des indicateurs de résultats à moyen terme seront suggérés dans chaque domaine d'activité afin de développer un cadre pour le suivi et l'évaluation futurs de l'avancement.

Les tâches fixées dans le règlement seront liées aux domaines pertinents des travaux de l'EIGE et sont présentées ci-dessous.

2.1 DOMAINE DE FOCALISATION 1: ÉTABLISSEMENT INSTITUTIONNEL DE L'INSTITUT

Résultat à moyen terme escompté du domaine d'activité (pour la période 2010-2012):

Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes - une agence effective de l'UE, compétente en matière de promotion de l'égalité des genres

2.1.1 Assurance de l'indépendance administrative et financière

Résultat de l'activité: l'EIGE, organisme indépendant de l'UE, entièrement opérationnel

Ce domaine d'activité sera accompli d'ici 2012, quand tout le personnel aura été recruté et l'Institut aura développé les systèmes administratifs et financiers nécessaires pour pouvoir être entièrement opérationnel et indépendant. Afin de poser des fondements solides pour le suivi et l'évaluation de l'avancement, une évaluation ex ante sera commandée au cours du deuxième trimestre 2010, une évaluation intermédiaire étant prévue en 2012.

D'ici à la fin de l'année 2012, l'EIGE prévoit d'avoir développé sa capacité à apporter aux utilisateurs et aux partenaires une assistance professionnelle dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Une cérémonie d'ouverture officielle est prévue en mai-juin 2010, le jour de l'indépendance administrative et financière totale de l'Institut et marquera un jalon dans le processus de création de l'EIGE.

Indicateurs de résultats: évènement officiel lançant les opérations de l'EIGE d'ici la fin du deuxième trimestre 2010; plan d'établissement achevé d'ici 2011; nombre d'exposés, recherches et publications; demande accrue pour les services de l'EIGE; nombre de requêtes traitées de manière professionnelle; augmentation du nombre de tâches demandées et acquittées.

2.1.2 Organes de l'EIGE

Résultat de l'activité: **organes de l'agence effectifs et opérationnels**

Conseil d'administration

Tel que le stipule le règlement,

le conseil d'administration prend les décisions nécessaires au fonctionnement de l'Institut. Ainsi, il:

- *adopte le programme de travail annuel et le programme de travail à moyen terme;*
- *adopte le rapport annuel qui confronte, en particulier, les résultats obtenus et les objectifs du programme de travail annuel;*
- *exerce l'autorité disciplinaire sur le directeur/la directrice et le/la nomme ou le/la révoque;*
- *arrête le projet de budget et le budget définitif annuels de l'Institut.*

Le conseil d'administration adopte le règlement intérieur de l'Institut et ses règles de procédure.

Cette activité comprendra l'organisation des réunions du Conseil d'administration et du forum d'experts.

En mai 2010, aura lieu une rotation des États membres et le conseil entamera son nouveau mandat en élisant le président et le vice-président. Durant le programme de travail à mi-parcours, le conseil d'administration adoptera tous les principaux documents de l'Institut, à savoir les programmes de travail annuels, les budgets annuels, le règlement intérieur, les dispositions d'application pour le statut du personnel et toutes les autres règles et lignes d'orientation pertinentes.

Forum d'experts

Tel que le stipule le règlement, le forum d'experts:

- *aide le directeur/la directrice à garantir l'excellence et l'indépendance des activités de l'Institut;*
- *constitue un mécanisme pour l'échange d'informations sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes et la mise en commun des connaissances. Il veille à ce que l'Institut et les instances compétentes des États membres coopèrent étroitement.*

Le forum d'experts, établi en décembre 2009, lancera ses deux premiers groupes de travail en 2010 et développera les méthodes de travail et les moyens de donner des conseils sur les futurs thèmes de recherche, les enquêtes et les études de faisabilité. Les travaux débiteront également sur l'identification des canaux convenant à la diffusion de l'information à tous les États membres, aux partenaires sociaux et aux autres partenaires concernés. La participation du forum d'experts aux campagnes, aux tables rondes et aux séminaires pendant la mise en œuvre du programme de travail à mi-parcours sera également déterminée.

Indicateurs de résultats: nouveau conseil d'administration fonctionnel d'ici la fin du deuxième trimestre 2010; règlement intérieur de l'EIGE; programme de travail annuel pour 2010; programme de travail à moyen terme pour 2010-2012; dispositions de mise en application restantes pour le statut du personnel adoptées d'ici la fin 2010; groupes de travail des membres du forum d'experts établis durant 2010-2011; premières suggestions sur les domaines de recherche d'ici la mi-2011.

2.2 DOMAINE DE FOCALISATION 2: SOUTIEN AU TRAVAIL EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE POLITIQUE DES INSTITUTIONS DE L'UE ET DES ÉTATS MEMBRES

Résultat à moyen terme escompté ou résultat à long terme du domaine d'activité (période 2010-2012):

Méthodes et outils efficaces disponibles pour promouvoir les travaux sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration des questions de perspective de genre dans les politiques et la mise en œuvre pratique des politiques.

La visibilité de l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas possible sans l'information sexospécifique. Cette information doit faire l'objet d'une analyse et d'une interprétation et des réponses doivent être fournies quant à la spécificité des relations entre les genres dans divers contextes culturels et sociaux. Elle doit également se concentrer sur les obstacles invisibles à l'égalité entre les femmes et les hommes et les possibilités de discrimination directe ou indirecte des femmes ou des hommes dans tous les secteurs de la société.

Les politiques et leurs procédures de mise en œuvre varient parmi les États membres. Il en va de même pour le processus de génération de rapports et la collecte de données destinées à fournir des preuves concrètes en vue de tirer des conclusions. La performance de divers organismes de l'UE en ce qui concerne l'intégration de la perspective femmes - hommes dans diverses politiques et leur mise en œuvre pratique n'est pas facile à mesurer. Des méthodes et des outils pratiques doivent être structurés et améliorés.

Tel que le stipule le règlement, l'EIGE:

- *collecte, analyse et diffuse des informations objectives, comparables et fiables sur l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris les résultats de recherches et des meilleures pratiques que lui communiquent les États membres, les institutions communautaires, les centres de recherche, les organismes nationaux chargés de l'égalité, les organisations non gouvernementales, les partenaires sociaux ainsi que les pays tiers et les organisations internationales concernés et suggère de nouveaux domaines de recherche;*
- *met au point des méthodes visant à augmenter l'objectivité, la comparabilité et la fiabilité des données au niveau européen en élaborant des critères permettant d'améliorer la cohérence de l'information et tient compte des questions liées à l'égalité entre les hommes et les femmes lorsqu'il collecte des données;*

Indicateurs de niveaux des résultats: classification des données et de l'information sexospécifiques existantes d'ici le troisième trimestre 2011; présentation des meilleures pratiques d'ici décembre 2011; nombre de pays engagés dans la coopération bilatérale d'ici la fin 2012.

2.2.1 Développement de données, de statistiques et d'indicateurs fiables

Résultat à moyen terme de l'activité ou résultat à long terme du domaine d'activité (période 2010-2012):
données objectives, comparables et fiables disponibles pour l'analyse selon le genre et le travail sur l'égalité

Ce domaine portera sur la collecte, l'analyse et l'interprétation des données et des statistiques existantes. Il couvrira également l'harmonisation des indicateurs existants et des données recueillies, l'amélioration des indicateurs existants et la consolidation de la capacité statistique des organismes de l'UE et d'autres parties prenantes dans de nouveaux domaines. Des façons de développer davantage les indicateurs existants et de

promouvoir une utilisation plus systématique des indicateurs par les États membres et d'autres utilisateurs seront définies.

L'Institut s'attachera également à promouvoir l'utilisation d'indicateurs et de données pertinentes, et à assurer la diffusion étendue des données et de l'information statistique à tous les utilisateurs. À cet effet, des documents sur les meilleures pratiques en matière d'analyse, d'interprétation et de rassemblement des données et de l'information parmi les institutions et les organisations de la société civile seront développés et publiés.

Afin de faire usage des données et de l'information existantes et d'ajouter la dimension de genre aux domaines manquants ou moins documentés des enquêtes, une collaboration sera établie avec Eurostat, les organismes de statistiques nationaux et les institutions de recherche universitaires.

La nécessité de lutter contre la violence à caractère sexiste et de collecter et diffuser l'information sur les méthodes et les pratiques efficaces destinées à éliminer la violence contre les femmes a été soulignée par les présidences suédoise et espagnole de l'UE, par des États membres individuels et diverses ONG. Faire état des progrès dans la lutte contre la violence à caractère sexiste dans le contexte du Programme d'action de Beijing et du travail de⁴ la CEDAW, en particulier l'examen et le développement de nouveaux indicateurs, fera partie du travail de l'EIGE. Dans le contexte du cadre d'orientation sur la violence à caractère sexiste que le Conseil a invité la Commission à présenter (voir note de bas de page 2 ci-avant) et qui intégrera les premiers pas vers la création d'un observatoire européen sur la violence contre les femmes, l'EIGE s'engagera à rassembler, à analyser et à diffuser des données et des informations complètes et comparables concernant la violence contre les femmes et à rassembler et à échanger les meilleures pratiques de prévention et de protection des victimes. Les travaux portant sur le développement de méthodes et d'instruments appliqués pour l'harmonisation des données aideront à préparer des critères communs de compte rendu et d'évaluation de l'avancement et offriront aux États membres les études et les connaissances les plus récentes disponibles dans le domaine.

Les travaux préparatoires portant sur la collecte des données et des statistiques existantes seront lancés en 2010. Ils consisteront en particulier à apporter un soutien technique au Conseil dans la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action de Beijing et à diffuser et mettre à jour les indicateurs. En 2011, l'EIGE effectuera des travaux préparatoires en vue de proposer des indicateurs dans les domaines d'intervention critiques.

Il existe des indicateurs dans neuf des domaines d'intervention critiques⁵ couverts par le Programme d'action de Beijing. Des données ne sont pas disponibles pour tous les indicateurs et, même quand elles le sont, elles ne sont pas nécessairement analysées et diffusées de manière visible. Au cours de la période 2010-2012, l'EIGE planifiera et mettra en œuvre des activités qui permettront d'augmenter l'utilité et la visibilité des indicateurs par le biais de son site web.

Sur la base de l'examen des indicateurs existants mené en 2010, l'EIGE sera en mesure de donner des conseils sur la mise à jour et l'amélioration des indicateurs existants.

Lors d'une deuxième étape (à partir de 2011), l'Institut contribuera aux travaux du Conseil sur la définition d'indicateurs par la préparation de rapports et de données dans les domaines d'intervention du Programme d'action de Beijing qui seront couverts par le Conseil.

Dans le contexte des tâches proposées, un groupe de travail formé de membres du forum d'experts de l'Institut et d'un certain nombre d'experts en la matière pourrait être créé afin d'assister l'EIGE dans cette démarche.

L'EIGE apportera son soutien aux présidences successives en aidant au développement d'indicateurs et d'information d'analyse comparative.

⁴ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

⁵ Une liste des indicateurs et des liens aux conclusions peut être consultée à :
<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=3682&langId=en>

Des synergies seront établies avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

De plus, la collaboration avec certaines organisations internationales telles que l'O.N.U., l'OCDE et la Banque mondiale fera l'objet de débats au niveau de l'échange de données, des indicateurs, de l'analyse et de la diffusion de l'information. Des autorités locales et régionales, ainsi que des ONG de femmes et d'égalité des genres dans les États membres, seront également contactées afin de déterminer leur niveau d'intérêt, leurs sources de données existantes et leur expérience.

Cette information sera diffusée:

- (i) parmi les équipes de l'Institut afin de leur permettre d'utiliser les faits et les preuves nécessaires dans leurs travaux,
- (ii) à la Commission afin de fournir le soutien technique,
- (iii) au Comité économique et social européen et au Comité des régions,
- (iv) aux États membres et aux organismes nationaux concernés,
- (v) au Conseil et au Parlement européen afin de présenter les ressources existantes et d'encourager l'utilisation des données et des statistiques de genre, en particulier les indicateurs de Beijing,
- (vi) aux autres partenaires et autorités régionales/locales afin d'étayer leurs travaux et de promouvoir l'emploi des statistiques, et
- (vii) à tous les autres utilisateurs afin de répondre à leurs questions et de fournir des preuves concrètes et fiables pour les débats ou les discussions dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Indicateurs de niveaux des résultats: collaboration avec Eurostat et la DG EMPL définie d'ici la fin du deuxième trimestre 2010; collaboration avec toutes les institutions de recherche et universitaires et les producteurs de données et d'information concernés d'ici la fin 2012; classification des données et de l'information de genre existantes d'ici novembre 2011; travaux avec les indicateurs de Beijing lancés d'ici 2010; publication des meilleures pratiques d'ici 2012.

2.2.2 Développement d'outils et de méthodes d'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes

Résultat à moyen terme de l'activité ou résultat à long terme du domaine d'activité (période 2010-2012): Outils pratiques efficaces pour soutenir l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes disponibles aux utilisateurs

Tel que le stipule le règlement, l'EIGE:

- *met au point, analyse, évalue et diffuse des outils méthodologiques destinés à favoriser l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques communautaires et dans les politiques nationales qui en résultent et à favoriser l'intégration de la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'ensemble des institutions et organes de la Communauté;*
- *fournit aux institutions communautaires des informations sur l'égalité entre les hommes et les femmes et sur l'intégration de la dimension d'égalité entre les hommes et les femmes dans les pays adhérents et dans les pays candidats;*
- *met à la disposition des organisations publiques et privées des informations sur l'intégration de la dimension d'égalité entre les hommes et les femmes.*

Cette activité apportera un support technique aux parties prenantes et aux partenaires en recueillant les pratiques efficaces quant à l'utilisation des outils d'intégration de la dimension de genre, en ajustant les méthodes existantes aux besoins spécifiques et en développant, le cas échéant, de nouvelles méthodes et approches d'intégration. La base de ressources et d'expérience d'autres acteurs, tels que les organisations internationales, par exemple le Conseil de l'Europe et le CCRE, ainsi que les autorités locales des États membres et des pays tiers sera également considérée. Les méthodes développées et utilisées par des femmes ou des organisations lobbyistes pour intégrer les questions sexospécifiques seront également collectées et traitées.

Sur requête, l'Institut aidera également les présidences dans leurs efforts d'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes tout au long de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

Des boîtes à outils et des manuels, des listes de contrôle et des lignes d'orientation destinés au suivi de l'avancement seront développés et livrés aux utilisateurs finals. Des domaines spécifiques nécessitant plus d'attention pourront être choisis.

L'information sur les résultats, les ressources et les outils développés sera circulée (i) en interne pour sensibiliser le personnel et lui permettre d'utiliser les outils; (ii) aux organes de l'EIGE afin de consolider l'approche; (iii) à la Commission et aux États membres afin de promouvoir une intégration efficace de la dimension de genre; (iv) à toutes les autres parties prenantes afin de soutenir leurs travaux; (v) à tous les autres utilisateurs que l'amélioration de l'intégration de la dimension de genre intéresse, comme par exemple les pays en voie d'adhésion et candidats ou les pays tiers.

Indicateurs de résultats: inventaire des besoins et des difficultés de l'intégration de la dimension de genre et des modèles et méthodes existants réussis d'ici le milieu du troisième trimestre 2011; diffusion des meilleurs modèles lancée d'ici la fin 2011; information sur l'intégration présentée aux présidences d'ici la mi-2011; base de données sur les différentes approches de l'intégration développée d'ici la fin 2012; premières boîtes à outils et premiers manuels spécifiques mis au point d'ici la fin 2012.

2.2.3 Collecte, documentation et diffusion des meilleures pratiques

Résultat à moyen terme de l'activité ou résultat à long terme du domaine d'activité (période 2010-2012):

Conditions créées pour la collecte et le partage efficaces des meilleures pratiques

Tel que le stipule le règlement, l'EIGE:

- *réalise des enquêtes sur la situation de l'égalité entre les hommes et les femmes en Europe;*
- *organise des réunions ad hoc d'experts à l'appui de ses travaux de recherche, encourage l'échange d'informations entre chercheurs et favorise l'intégration de la dimension d'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs travaux;*
- *met en place des sources de documentation accessibles au public.*

Dans la limite de son budget, l'Institut commandera les études nécessaires et collaborera avec la Commission et les organismes de l'UE dans la recherche en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.

La collaboration en matière de diffusion des matériels et des informations pertinents sera établie avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

À cet effet, un centre de documentation pour les meilleures pratiques, basé à Vilnius, une base de données et un centre/bibliothèque en ligne pour la littérature grise/brochures concernant l'égalité entre les hommes et les femmes seront développés et créés à l'Institut.

La diffusion de l'information constitue un aspect très important de cette activité. Il sera dès lors nécessaire de développer une stratégie pour la communication et la diffusion de ces résultats et des méthodes développées vers les divers groupes cibles et les utilisateurs finals. Un concept permettant de s'adresser aux membres des gouvernements publics est important pour réussir l'échange de meilleures pratiques. Dans le cadre de la stratégie, le centre de documentation sera ouvert à des heures flexibles et des événements tels des séminaires ou des tables rondes seront organisés pour permettre la discussion et promouvoir les outils et les lignes d'orientation les plus efficaces.

Indicateurs de résultats: base de données sur la recherche disponible accessible aux utilisateurs d'ici juin 2012; contacts établis avec les organisations et les centres de recherche concernés d'ici 2011; centre de ressources électroniques entièrement opérationnel d'ici 2011; premiers domaines de recherche sélectionnés d'ici 2011; nombre d'utilisateurs du centre de documentation: 10 par mois en 2011.

2.3 DOMAINE DE FOCALISATION 3: DOMAINES THEMATIQUES OU DE PRIORITE

Les principaux traités de l'UE prévoient que l'égalité entre les hommes et les femmes doit être garantie dans tous les domaines et que l'UE doit œuvrer à éliminer les inégalités et à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes ses activités, il est dès lors important que l'Institut sélectionne un domaine de travail se prêtant à une recherche plus approfondie et plus complexe.

2.3.1 INDICE D'EGALITE DES SEXES DE L'UE

Résultat à moyen terme de l'activité ou résultat à long terme du domaine d'activité (période 2010-2012):
Indice développé pour évaluer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les États membres

L'égalité entre les femmes et les hommes est une question complexe et multiforme dont l'avancement n'est pas facile à mesurer et à évaluer. La connaissance des disparités existantes entre les genres et la volonté politique de les éliminer varient parmi les États membres. L'insuffisance de données fiables, comparables et harmonisées rend plus difficiles l'identification des disparités entre les genres et la planification des mesures et des ressources visant à éliminer la possibilité de discrimination, d'exclusion et de négation délibérée ou inconsciente de l'égalité de droits entre les femmes et les hommes.

Afin de déplacer la focalisation du développement général à l'égalité entre les hommes et les femmes, il est nécessaire de créer un système commun d'évaluation et de score des États membres: un Indice de l'égalité des genres de l'UE.

Cet indice servira à identifier l'ampleur de l'(in)égalité à un moment donné, afin d'identifier les causes d'(in)égalité en vue de suggérer des politiques de réduction de l'inégalité et de faire le suivi de l'impact de ces politiques dans le temps.

Au cours de l'année 2010, l'EIGE commencera les travaux préparatoires sur le nouvel Indice. La première étape consistera à inventorier les sources de données présentes et futures, à analyser et le cas échéant à modifier l'indice existant.

La deuxième étape sera la mise au point de l'Indice de l'UE et la diffusion de l'information à son sujet (méthodes, scores des pays et interprétation).

Un autre aspect nécessaire des travaux sera de planifier de futures mises à jour de l'indice, par l'identification de sources de données harmonisées et/ou de lacunes dans les statistiques.

Tous les résultats et les constatations seront présentés et diffusés régulièrement au conseil d'administration de l'EIGE, à son forum d'experts et à toutes les parties prenantes telles que le PE, la Commission et les États membres.

Indicateurs de résultats: cadre de travail développé pour l'Indice d'ici la fin 2010; méthodes d'harmonisation des sources de données et d'informations débattues d'ici la fin 2011; premiers résultats/publications d'ici la fin 2011; début de la diffusion régulière de l'information en 2012.

2.4 DOMAINE DE FOCALISATION 4: SENSIBILISATION, TRAVAIL EN RESEAU ET COMMUNICATION

Résultat à moyen terme de l'activité ou résultat à long terme du domaine d'activité (période 2010-2012):

La société européenne, les partenaires du réseau et les groupes cibles sélectionnés soutiennent et encouragent l'égalité entre les femmes et les hommes

La sensibilisation a habituellement pour objet de diffuser les réalisations et les bonnes pratiques mais également de changer les attitudes sociétales, d'éliminer les stéréotypes de genre et de rendre visible la disparité entre les genres. Ce processus est long, chronophage et plus difficile à mesurer. Les différences culturelles, contextuelles et linguistiques dans l'ensemble des États membres posent également un autre défi.

Le travail en réseau est un outil efficace de sensibilisation et de consolidation du dialogue. Les travaux transfrontaliers, la création de partenariats visant les mêmes objectifs et le rassemblement des efforts au sein d'activités lobbyistes ont depuis longtemps démontré qu'ils constituent une stratégie opportune et efficace de réussite.

En ce qui concerne les tâches dans ce domaine, le règlement indique que l'Institut:

- *diffuse des informations sur l'image positive de rôles non-stéréotypés de femmes et d'hommes dans tous les secteurs de la société et présente des conclusions et des initiatives pour mettre leurs succès en évidence et en tirer parti;*
- *organise, avec les parties prenantes concernées, des conférences, des campagnes et des réunions au niveau européen, afin de sensibiliser les citoyens de l'Union européenne à l'égalité entre les hommes et les femmes, et présente les conclusions à la Commission;*

2.4.1 INFORMATION INITIALE CONCERNANT L'INSTITUT POUR LES CITOYENS DE L'UE ET DIVERS GROUPES CIBLES

Résultat à moyen terme de l'activité ou résultat à long terme du domaine d'activité (période 2010-2012):

Citoyens de l'UE sensibilisés à l'existence et au mandat de l'Institut

2.4.1.1 Développement d'une stratégie de la communication

Afin de planifier une approche efficace, l'Institut commencera en 2010 par développer une stratégie de communication à long terme pour les activités de sensibilisation, de travail en réseau et de communication, orientée en externe vers toutes les parties prenantes et tous les utilisateurs, et en interne, vers le personnel.

La stratégie créera un certain nombre de groupes pilotes et planifiera la collaboration avec les parties prenantes pour diffuser l'information. Les relations avec le Parlement européen et la Commission européenne seront une priorité clé de la stratégie.

Divers moyens seront développés et utilisés, tels que les médias audiovisuels via l'internet (structures de réseautage social dont la présence sur YouTube) ainsi qu'un site web dynamique qui soit convivial et ouvert aux citoyens, aux experts en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, aux étudiants et aux journalistes. Des matériels et des dossiers de presse disponibles pourront être réutilisés et permettront de consolider une identité de marque robuste dès le début.

Le développement de la composante interne de la stratégie sera lancé; il aura pour objet d'aider le personnel de l'EIGE à mettre en œuvre les activités planifiées, à identifier les résultats à diffuser, à formuler le message et à choisir les canaux de communication.

Il est difficile de cibler des indicateurs pour cette activité en raison du manque de données de référence, il est donc très important de recueillir l'information nécessaire au futur suivi.

2.4.1.2 Concours européen pour le logo de l'EIGE

Dans le but d'établir avec succès son identité de centre européen pour l'égalité des hommes et des femmes, l'EIGE conduira un certain nombre d'activités initiales de sensibilisation. L'Institut pourra ainsi poursuivre ses travaux grâce à la création d'une relation à long terme avec ses partenaires et le grand public.

Son premier évènement sera un concours au niveau de l'ensemble des États membres pour le choix d'un logo officiel pour l'Institut. Ce concours ne visera pas les sociétés conceptrices professionnelles mais au contraire s'adressera aux citoyens européens, et en particulier aux artistes, aux étudiants et aux jeunes. Il sera ouvert à tous ceux qui se sentent inspirés par les questions d'égalité entre les hommes et les femmes et souhaitent contribuer à la création de l'identité de l'EIGE. Le concours a pour objectif d'augmenter l'intérêt porté aux questions d'égalité des hommes et des femmes parmi les concurrents et le grand public.

Le concours commencera au début de l'année et se terminera au printemps 2010. Le créateur du logo gagnant sera invité à participer à la cérémonie d'ouverture officielle de l'EIGE, à l'occasion de laquelle le logo sera lancé.

L'Institut s'emploiera à être présent et visible lors des divers évènements organisés par l'Union européenne, les États membres et les autres agences.

Indicateurs de résultats: stratégie de communication développée d'ici la fin 2010; nombre d'évènements conjoints entre les membres du réseau; nombre de campagnes et d'évènements réussis; augmentation du nombre d'utilisateurs du site web; logo de l'EIGE institutionnalisé d'ici la fin du troisième trimestre 2010; communiqués de presse à propos du concours de logo dans tous les États membres.

2.4.2 DEVELOPPEMENT D'INFORMATIONS FIABLES ET COMPLETES

Résultat à moyen terme de l'activité ou résultat à long terme du domaine d'activité (période 2010-2012):
Information complète sur l'égalité des hommes et des femmes et les travaux de l'EIGE présentée aux parties intéressées et au public

Développement du site web

S'inscrivant dans une perspective de communication efficace et inclusive, le cadre de base du site web de l'Institut sera conçu pour répondre aux intérêts et aux besoins de groupes spécifiques; une présence dans les médias en ligne et des formats de conversation et de débat seront développés. Par la suite, des formes de communication plus évoluées telles que les messages vidéo et le matériel destiné à diverses ONG et/ou à des groupes cibles spécifiques seront développées et des forums d'échange de vues et de débat sur des questions particulières seront lancés. Il est prévu également de créer des liens avec des sources potentielles de connaissance et de recherche sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes, à savoir les organismes compétents nationaux et les centres universitaires de recherche. Afin d'ajuster la configuration et

d'assurer la convivialité du site web, l'équipe de communication de l'EIGE recueillera régulièrement les réactions des utilisateurs et mènera une enquête auprès d'eux.

Indicateurs de résultats (2010-2012): étendue de la distribution du bulletin électronique d'ici 2012; nombre cumulé annuel de téléchargements de documents; nombre cumulé mensuel d'abonnés mensuels aux fils RSS; nombre cumulé annuel de téléversements de communiqués de presse à la rubrique presse; nombre cumulé annuel de téléchargements de communiqués de presse à la rubrique presse; accès au centre de ressources en ligne d'ici 2011;

2.4.3 ÉLIMINATION DES STEREOTYPES DE GENRE

Résultat à moyen terme de l'activité ou résultat à long terme du domaine d'activité (période 2010-2012):

Soutien des Européens à un changement des rôles et identités de genre

2.4.3.1 Création des groupes de ressources

Les travaux menés dans ce domaine chercheront à établir un certain nombre de groupes de ressources pour améliorer la connaissance des perceptions d'égalité des genres de l'Institut.

Le suivi des coupures de presse, communiqués de presse, etc., des médias fera partie de l'activité. Des groupes de faiseurs d'opinion et de politiciens d'influence seront créés durant la période à mi-parcours pour toucher la société, changer les attitudes, éliminer les stéréotypes et promouvoir les modèles de rôles.

Pour un travail efficace avec les médias, un groupe de journalistes et d'experts des médias et de la communication sera créé en 2010, pour diffuser l'information et initialiser des débats sur des questions spécifiques dans les États membres. Ce groupe d'experts de la presse et des médias se réunira à la demande de l'EIGE (en 2010) afin de discuter de la pertinence de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la société et dans les médias. Le groupe donnera des avis sur une base de recherche que l'Institut intégrera par la suite dans ses activités de communication interne et externe. Il aidera en outre l'EIGE et son équipe de communication à diffuser l'information et à initialiser des débats sur des questions sélectionnées dans les États membres.

Une étape ultérieure donnera lieu à la création par l'EIGE d'un groupe de ressources composé d'hommes qui encouragent l'égalité entre les hommes et les femmes afin de faire progresser l'effort de lutte contre les stéréotypes de genre. Le groupe développera des informations et des supports sur le modèle de rôle d'un père, d'un travailleur professionnel non-traditionnel ou de quelqu'un qui brise les normes et les stéréotypes et peut avoir un impact sur d'autres membres de la société. Les supports produits par le groupe seront utilisés pour les campagnes et les événements de l'EIGE.

Afin de promouvoir une image positive des femmes, un autre groupe de ressources composé de femmes leaders telles que des responsables d'institutions nationales et de l'UE ou des professionnelles ayant réussi et des volontaires activistes, sera créé lors de la mise en œuvre du programme à moyen terme. Ces leaders ayant réussi seront invitées à participer à différentes manifestations et leurs parcours et profils seront présentés dans divers supports et sur le site web.

2.4.3.2 Ciblage des jeunes

Une partie des travaux de sensibilisation de l'EIGE couvrira une activité au niveau de l'ensemble de l'UE visant à identifier et à éliminer un certain nombre de stéréotypes de genre. En raison de la complexité de la tâche, en particulier en ce qui concerne les différences culturelles, sociales et religieuses qui existent en Europe, un groupe cible, à savoir les jeunes, sera sélectionné pour la première période à mi-parcours. Afin de créer un changement durable et de pouvoir comparer les similarités et les différences parmi les pays européens, une étude initiale qui portera sur les normes et les schémas culturels et sociaux qui déterminent les rôles des genres dans la société, en particulier le concept de jeunes hommes et de jeunes pères dans la société sera

menée en 2010. Cette étude soulignera les effets négatifs des stéréotypes de genre dans chaque État membre de l'Union européenne et, sur la base de bonnes pratiques conçues en fonction de la diversité de chaque réalité, proposera des mesures concrètes adaptées pour éliminer ces stéréotypes. Elle se concentrera au départ sur quelques pays pour s'étendre progressivement à d'autres États membres.

Un groupe de travail chargé d'aider à la planification et au suivi des travaux sera créé au printemps 2010.

L'activité même débutera à petite échelle en sélectionnant un groupe de jeunes, qui seront les futurs attachés de genre, dans deux pays pilotes pour la période d'essai initiale. Les participants contribueront en recueillant des observations sur les normes et les schémas sociaux concernant les rôles des femmes et des hommes, en faisant des interviews et/ou en obtenant des réactions quantitatives de leurs milieux locaux.

Des réunions de restitution seront organisées au milieu de l'année, au cours desquelles les groupes pourront comparer leurs constatations. À la fin de chaque année, l'EIGE organisera une conférence afin de présenter les résultats, les cas et les récits ainsi que les suggestions de changement possible. Des célébrités (faiseurs d'opinion) et des journalistes seront invités à rencontrer les représentants de la jeune génération et à présenter leurs avis.

Sur la base des observations et des constatations, l'EIGE compilera les informations et les études de cas destinées à être présentées dans une brochure, des supports vidéo et des publications en ligne ciblant les jeunes utilisateurs du web. Ce matériel sera également utilisé comme manuel de référence pour la formation, dans toutes les langues officielles des États membres, dûment adapté à la diversité des groupes cibles, en particulier les jeunes des milieux interculturels.

L'activité se poursuivra par l'augmentation du nombre des États membres participants et l'engagement des attachés de genre des pays pilotes dans les événements d'information et de formation.

Indicateurs de résultats: groupe d'action composé de journalistes et d'experts des médias et de la communication établi d'ici le deuxième trimestre 2010; premiers deux ou trois groupes de référence fonctionnels d'ici la mi-2012; étude portant sur les normes et les schémas culturels et sociaux lancée d'ici le troisième trimestre 2010; étude sur les États membres suivants menée d'ici la fin 2011 et 2012; premiers groupes pilotes identifiés d'ici la fin du troisième trimestre 2010; nombre de participants augmenté à 6 pays d'ici la fin 2012; premières publications et autres produits sur les stéréotypes d'ici la fin 2011; 3 conférences; début de la diffusion de l'information d'ici la fin 2011.

2.5 DOMAINE DE FOCALISATION 5: DIALOGUE ET PARTENARIAT

En Europe, une somme importante de travaux dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes est répétée, de nombreuses initiatives passent inaperçues, des approches innovatrices ne sont pas utilisées, des conclusions de recherche et des méthodes prometteuses ne sont pas diffusées ni soutenues du fait qu'il n'existe pas de mécanisme pour coordonner, centraliser et présenter l'information à toutes les parties intéressées.

L'Institut se doit d'engager toutes les parties prenantes et tous les partenaires potentiels et d'établir une plateforme d'échange d'expérience, et de soutenir et promouvoir les efforts mis en œuvre pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes.

Conformément au règlement, l'Institut:

- *devrait instaurer une coopération et un dialogue avec des organisations non gouvernementales, des organisations militant en faveur de l'égalité, des universités et des experts, des centres de recherche, les partenaires sociaux ainsi que d'autres organismes du même type qui agissent dans le domaine de l'égalité, aux niveaux national et européen, mais aussi dans des pays tiers;*
- *Dans un souci d'efficacité, il conviendrait que l'Institut crée et coordonne un réseau électronique européen sur l'égalité entre les hommes et les femmes auquel participeraient des entités et des experts des États membres dans ce domaine.*

Cette activité mettra l'accent sur la mise en place d'une collaboration fonctionnelle avec diverses parties prenantes à différents niveaux.

2.5.1 CREATION DU RESEAU EUROPEEN SUR L'EGALITE DES GENRES

Résultat à moyen terme de l'activité ou résultat à long terme du domaine d'activité (période 2010-2012):

Réseau créé pour partager la compétence et l'expérience

Tel que le stipule le règlement, l'Institut:

- *crée et coordonne un réseau européen sur l'égalité des hommes et des femmes faisant intervenir les centres, les organismes, les organisations et les experts qui se consacrent à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'intégration de cette dimension, afin de soutenir et d'encourager la recherche, d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles et de favoriser l'échange et la diffusion d'informations;*

Une étude de faisabilité sur les types efficaces de réseau électronique, à partir de laquelle les méthodes du réseau seront conçues, fera partie des mesures adoptées dans ce domaine.

Un groupe d'action sur un réseau utile et efficace sera établi d'ici la fin juin 2011; il reflètera les intérêts et les connaissances des réseaux existants et des ONG. Il aidera l'EIGE à identifier les contacts et les canaux permettant de joindre les organisations et les organismes pertinents et les moyens de recueillir les connaissances et de les mettre en commun. La valeur ajoutée conférée par l'appartenance à un tel réseau sera identifiée et de nouvelles formes d'usage seront développées.

Les méthodes d'utilisation du réseau et ses partenaires afin de diffuser efficacement l'information utile entreront dans le cadre de ce travail.

Indicateurs de résultats: étude de faisabilité sur les types efficaces de réseau électronique lancée d'ici la fin du troisième trimestre 2010; premier inventaire des membres potentiels du réseau effectué d'ici la fin du quatrième trimestre 2010; tâches et règles opérationnelles pour le réseau complétées d'ici le deuxième trimestre 2011; cadre de base d'outils TI pour le réseau électronique créé d'ici le troisième trimestre 2010; plate-forme TI pour l'échange fonctionnel d'ici la fin 2011.

2.5.2 PARTIES INTERESSEES ET PARTENAIRES

Résultat à moyen terme de l'activité ou résultat à long terme du domaine d'activité (période 2010-2012): **solide partenariat établi à travers l'Europe**

L'Institut établira des contacts avec ses principales parties intéressées pour les relations de travail en réseau et le dialogue futurs. Avant la fin de l'année 2010, l'EIGE formera un groupe de travail chargé de la mise en commun efficace des connaissances et de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une collaboration, des actions conjointes possibles, des évènements et autres activités seront convenus avec (i) le nouveau Parlement européen et ses comités concernés, (ii) la Commission européenne, en particulier la DG EMPL mère, (iii) les États membres et les organismes nationaux concernés, (iv) les universités et les centres de recherche, (v) les autorités locales et régionales des États membres et des pays tiers, (vi) les ONG de femmes et d'égalité des genres, (vii) les partenaires sociaux, (viii) les agences de l'UE concernées, (ix) les organisations internationales travaillant sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes, (x) toutes les autres parties prenantes intéressées. Des formes de collaboration et d'échange des meilleures pratiques avec les autres agences de l'UE seront également déterminées.

L'EIGE développera un bulletin électronique qui sera distribué à toutes ses parties intéressées et à tous ses partenaires pour l'information régulière et la diffusion de renseignements importants. Le bulletin sera conçu d'ici la fin 2010 et sera régulièrement publié durant la période à moyen terme.

Indicateurs de résultats: groupe de travail concernant la collaboration avec les parties intéressées établi d'ici le troisième trimestre 2010; séminaires réguliers avec la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres; mémorandum d'entente ou autres formes de collaboration établis avec au moins 5 organisations clés d'ici la fin 2011; lancement du bulletin électronique pour les partenaires et les parties intéressées en 2010.

3 SUIVI ET EVALUATION

Le suivi fournit des informations sur l'état d'évolution d'une politique ou d'un programme à un moment donné (et dans le temps) confronté aux objectifs et aux résultats respectifs. Il fait partie du processus de mise en œuvre et sera effectué par le personnel et les participants aux activités planifiées.

L'évaluation adopte une perspective plus large, vérifiant si le progrès vers la cible ou le résultat escompté est réel ou s'il existe toute autre explication aux changements apparaissant dans le système de suivi.

3.1 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

L'Institut adoptera l'approche du suivi basé sur les résultats pour collecter et analyser l'information sur le progrès de la mise en œuvre du programme de travail et comparer les résultats réels en termes de résultats immédiats et à moyen terme avec les résultats et cibles escomptés afin de mesurer le progrès. À cet effet, des données et des informations de référence devront être rassemblées dès le commencement des travaux de l'Institut. Des indicateurs et des cibles seront développés pour fournir à la direction et aux principales parties intéressées des indications du progrès accompli et de la réalisation des objectifs ainsi que de l'avancement de l'utilisation des fonds attribués. Tel que le programme de travail l'indique, certains domaines, comme la sensibilisation et la communication, nécessiteront un bon ensemble de données de référence pour permettre le suivi des changements attendus.

Le suivi servira à vérifier si les ressources disponibles pour les activités mènent aux résultats immédiats et à moyen terme escomptés, à ajuster les indicateurs de performance et à signaler tous problèmes ou difficultés.

Un système de suivi basé sur les résultats sera développé par chaque équipe et consolidé par les deux unités en un plan unique utilisé pour les normes de contrôle interne.

Le retour d'information des utilisateurs et des parties intéressées fera l'objet d'un suivi afin de contrôler la pertinence des activités et des mesures de l'Institut pour les groupes cibles et les groupes de contrôle sélectionnés.

3.2 RAPPORT ANNUEL

L'EIGE préparera un rapport annuel pour présenter à la fin de chaque année les résultats immédiats accomplis durant l'année. Ces résultats seront évalués par rapport aux résultats à moyen terme et immédiats escomptés et seront mesurés à l'aide des indicateurs définis. Le rapport annuel sera soumis au conseil d'administration pour approbation avant d'être présenté aux autorités concernées.

3.3 Évaluation

L'évaluation basée sur les résultats est l'appréciation d'une activité planifiée, continue ou achevée, destinée à déterminer sa pertinence, son efficacité, son effet utile, son impact et sa durabilité. Une analyse d'évaluation des raisons pour lesquelles les résultats prévus ont ou n'ont pas été atteints, examine les processus de mise en œuvre, explore les résultats non intentionnels, tire des leçons, met en évidence les réalisations et offre des recommandations d'améliorations.

Conformément au règlement:

Au plus tard le 18 janvier 2010, l'Institut commande une évaluation, externe et indépendante, des résultats qu'il a obtenus, sur la base d'un mandat délivré par le conseil d'administration en accord avec la Commission. Cette évaluation porte sur l'incidence de l'Institut sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, et elle englobe une analyse des effets de synergie. Elle examine, notamment, la nécessité éventuelle d'adapter ou d'étendre les tâches de l'Institut, y compris les conséquences financières d'une telle modification ou extension. Cette évaluation examinera également si la structure de gestion est adaptée à l'accomplissement des tâches de l'Institut. L'évaluation tient compte des avis des parties intéressées tant au niveau communautaire qu'au niveau national.

Compte tenu du retard de lancement des opérations et de l'absence d'information de référence sur laquelle fonder les indicateurs et les cibles, il a été décidé de commander une évaluation ex ante d'ici la fin du deuxième trimestre 2010 et une évaluation intermédiaire en 2012.